

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION PASSÉE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX, DE SERVITUDE ET DE MISE À DISPOSITION D'UN ESPACE EXTÉRIEUR POUR L'INSTALLATION DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE (3.5)

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 avril 2024**
Date d'affichage de la convocation : **26 avril 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme ZELLER,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,
M. MAZET donne pouvoir à M. VENARRE,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à M. PELLÉ,
M. SIGAUD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT le déploiement en cours par la Ville de Gex de stations de vélos en libre-service sur son territoire,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'implanter, d'exploiter et d'entretenir une station de vélos en libre-service devant le bâtiment propriété de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, situé au 135 rue de Genève à Gex,

CONSIDÉRANT le projet de convention de servitude et de mise à disposition d'un espace extérieur faisant partie de la parcelle cadastrée AH 160,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé,

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240507-2024_065_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 mai 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 mai 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 mai 2024.